



**DECISION 2022-46**  
**RELATIVE À L'AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE**  
**CONSTRUIRE POUR LE 3<sup>ème</sup> GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 26°,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « *procéder, et de de manière générale, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux* » ;

Considérant le projet de 3<sup>ème</sup> groupe scolaire en cours à l'adresse du 170 chemin du château d'eau, sous maîtrise d'œuvre de l'architecte Philippe Guilbert.

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** de déposer une demande de permis de construire pour la construction d'un groupe scolaire sur les parcelles AB 500 et AB 512 d'une superficie de 20 000 m<sup>2</sup> pour la première et 6 151 m<sup>2</sup> pour la deuxième, au 170 chemin du château d'eau, pour une surface de plancher totale de 4 267 m<sup>2</sup>.

**Article 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance des Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses,  
le 20 décembre 2022

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP



*Certifiée exécutoire,*

*Reçu en Sous-Préfecture le : 20/12/2022*

*Publiée le : 20/12/2022*